



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Guillaume Laurin-Taillefer, avocat et greffier de la susdite Ville, que lors de la séance ordinaire du 08 septembre 2020, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant:

- ✓ Règlement numéro 2021 décrétant l'acquisition d'appareils de protection respiratoire isolants autonomes (APRIA) et ses équipements et autorisant un emprunt de quatre cent trente-deux mille dollars (432 000 \$) nécessaire à cette fin.

Le règlement numéro 2021 a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 16 novembre 2020 et est entré en vigueur le même jour.

Ce règlement peut être consulté aux bureaux de la Ville situés au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et 13 h à 17 h et le vendredi de 7 h 30 à 12 h et sur le site Internet à l'adresse suivante: www.st-colomban.qc.ca

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE DIX-NEUVIÈME JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DE L'AN DEUX MILLE VINGT.

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat, OMA
Greffier
glaurin-taillefer@st-colomban.qc.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Guillaume Laurin-Taillefer, avocat et greffier de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 19 novembre 2020 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et en publiant une copie sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante: www.st-colomban.qc.ca

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 19^e jour de novembre de l'an deux mille vingt.

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat, OMA
Greffier
greffe@st-colomban.qc.ca